



Bail fini et non renouvelé, toujours en place dois -je le preavis

Par **williams**, le **16/06/2009** à **09:52**

Bonjour, rnrnje suis locataire , mon bail a expiré fin 2008, mon propriétaire en a pas fait un autre et je suis toujours dans l appartement (je continue de payer le loyer). Maintenant je veux demenager , est-ce que je dois quand meme les 2 mois de preavis ? rnrnmerci.

Par **jeetendra**, le **16/06/2009** à **10:20**

bonjour, en cas de départ vous aurez un préavis normal de 3 mois à respecter à l'égard du propriétaire, contactez l'Adil de l'Ain, cordialementrnrn[fluo]ADIL DE L'AIN [/fluo], 34, rue Général Delestraint - 01000 Bourg en Bresse Tél : 04.74.21.82.77. Email : adil.01@wanadoo.fr